

A R R Ê T É T E M P O R A I R E

RÈGLEMENTANT LE STATIONNEMENT

n° 11, Rue de la Loire à BRIARE (45250)

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R-225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée en date du 16 janvier 2025, par l'entreprise GAILLARD, tendant à réglementer le stationnement n°11, Rue de la Loire à BRIARE (45250), à l'occasion de travaux de réhabilitation de maison,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : A l'occasion de travaux de réhabilitation de la maison située au n°11 Rue de la Loire à BRIARE (45250), par l'entreprise GAILLARD, le stationnement sera interdit aux abords du chantier **du lundi 27 janvier au jeudi 31 juillet 2025**.

Article 2 : La signalisation correspondante sera installée par les soins du pétitionnaire.

Article 3 : L'entreprise prendra soin de reboucher les ouvertures de surface occasionnées par ces travaux, dans un délai maximal d'une semaine.

Article 4 : L'entreprise pourra stationner des véhicules aux abords du chantier pour décharger et charger le matériel, à hauteur du n°11 Rue de la Loire à BRIARE (45250).

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Conformément à l'article R-102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de ORLÉANS – 28 Rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- la Police Municipale de BRIARE,
- au Centre de Secours de BRIARE,
- aux Services Techniques de BRIARE,
- à la D.R.D.,
- à l'entreprise GAILLARD.

Briare-le-Canal, le 20 janvier 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains the text 'MAIRIE R - E' and 'BRIARE' around a central emblem.

Pierre-François BOUGUET